

**AUTEUR : Association des propriétaires de chalets de rivière Franquelin
inc.**

Par : Gilles Comeau, vice-président

Le mémoire sera lu par Madame Colette Hébert, présidente

Sécurité routière à la barrière de l'Association

1. Organisme : Association des propriétaires de chalets de rivière Franquelin inc.

Trois classes de membres :

Classe A : 44

Classe B : 27

Classe C : 33 pour un total de 104 membres

Les visiteurs journaliers ne sont pas comptabilisés

2. Dès le début du projet, l'Association a été invitée à assister à des séances d'information organisées par le promoteur Axor, ainsi qu'aux assemblées du conseil municipal de Franquelin. À chacune de ces rencontres, des membres de l'exécutif ou des représentants se faisaient un devoir d'y assister, ce qui a permis l'analyse des controverses et des avantages du projet pilote. Toutes les informations sur le développement du projet nous ont été transmises par le maire, accompagné de personnes ressources, qui assistait à toutes nos assemblées générales et spéciales. Cette façon de procéder démontre bien la transparence du promoteur, du maire et de l'Association face à ses membres.

Depuis 1974, les membres de l'Association de classe A et de classe B ont toujours contribué à l'entretien du chemin longeant la rivière, de la route 138 au lac Franquelin sur une longueur de 14 kilomètres carrossables, et de 22 kilomètres supplémentaires accessibles seulement par véhicules tout-terrain. N'eut été du travail acharné de bénévoles, des cotisations des membres et des subventions difficilement négociées auprès des intervenants gouvernementaux, ce chemin ne serait plus accessible en aucune manière. Les membres et les visiteurs y pratiquent la pêche, la chasse, le vélo de montagne, le canotage, la randonnée pédestre, et même la cueillette des fruits sauvages. Depuis quelques années, l'achalandage de ce chemin augmente considérablement. La réalisation de ce projet nous apparaît bénéfique pour aider à l'entretien de notre chemin d'accès et améliorer la qualité de vie des utilisateurs.

3. Ce projet pilote ne met nullement en danger les activités mentionnées précédemment, bien au contraire, nous y voyons une amélioration quant à la qualité de la faune et de la flore. Un plus grand nombre d'utilisateurs pourront ainsi bénéficier des avantages du projet, qui constitue un héritage précieux pour nos enfants et nos petits-enfants. La concrétisation de ce projet pilote sous-tend une augmentation de l'achalandage touristique sur le territoire de notre association ainsi qu'aux municipalités avoisinantes, donc des retombées économiques pour le milieu.

4. L'Association ne voit aucun impact négatif sur le milieu, n'étant d'aucun risque financier pour les résidants de Franquelin. Il assure des retombées économiques intéressantes pour la municipalité considérant que certains membres de notre association sont aussi résidants propriétaires à Franquelin. De plus, nous sommes confiants que la majorité de nos membres appuient ce projet.

La question des éoliennes a été soulevée lors d'une audience et il a été démontré que des études à ce sujet révélaient que les conditions n'étaient pas favorables dans ce secteur. Prenant en considération que le projet de mini centrale n'est que de 8,8 MW minimise les impacts qui auraient pu être négatifs.

5. Comme nous l'avons exprimé lors de l'audience du 29 avril 2008, le côté sécurité aux approches de la barrière de notre association, près de la route 138 face au lac à la ligne, demande une modification pour assurer la protection des utilisateurs. L'Association remercie le promoteur de son ouverture à corriger l'approche de la barrière en l'éloignant de la route. Lors de travaux antérieurs sur le chemin, les contracteurs devaient nous aviser à l'avance d'ouvrir la barrière pour éviter toute obstruction sur la route 138.

Le 8 mai, le vice-président de notre association a rencontré le président de la SERF pour planifier la mise en place des modifications à apporter. La barrière présentement installée à 18 mètres de la route 138, sera remplacée par une barrière électrique, et déplacée à une distance de 32 mètres de la route. L'Association a reçu l'assurance verbale du président de la SERF à l'effet que le promoteur défrayera entièrement les coûts de cette modification. Nous attendons la confirmation écrite de cette entente.

6. L'Association est fière de participer au développement de ce projet dans le respect des divergences d'opinion. Un merci à tous les citoyens qui appuient le projet et un merci spécial à tous les opposants, car c'est dans la controverse que des projets comme celui-ci se concrétisent de façon à minimiser tous les impacts et répondre aux inquiétudes des citoyens. L'Association voit, dans un avenir rapproché, une fierté de la population locale de voir que leur rivière contribuera à la survie de la municipalité de Franquelin. Sans aucun doute, ce projet pilote fera l'envie des observateurs.

En conclusion, l'Association des propriétaires de chalets de rivière Franquelin inc. accorde son appui total au projet hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin.